



NORD PAS-DE-CALAIS

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

59

62

A Madame la Rectrice de l'académie de Lille

A Lille, le 14 mars 2024

Objet : rétroactivité de la prime REP et REP+ pour les personnels AESH et AED

Madame la Rectrice,

A la suite d'une décision du Conseil d'État, le décret n° 2022-1534 remplace le décret initial datant de 2015 : il stipule désormais que « le bénéfice de l'indemnité de sujétions est aussi ouvert aux assistants d'éducation et aux accompagnants des élèves en situation de handicap ».

Le Tribunal Administratif de Paris, en date du 12/12/2023, a, lui, jugé que l'exclusion antérieure à 2023 constituait une rupture d'égalité et oblige ainsi le Rectorat de Paris à verser les sommes dues à tout requérant depuis qu'il exerce en éducation prioritaire.

Le Sgen CFDT Nord Pas de Calais souhaite que cette mesure soit appliquée dans l'académie de Lille pour tous les AESH et AED concernés ou qui en font la demande selon des modalités qui restent à définir.

Le Sgen CFDT Nord Pas de Calais a donc proposé aux personnels concernés de lui faire connaître leur souhait d'un éventuel accompagnement dans leurs démarches.

Cette consultation est en cours, à ce jour, 83 agents ont souhaité que nous communiquions leur identité dans le cadre de cette action collective, d'autres la soutiennent et un grand nombre d'entre eux est prêt à vous faire parvenir un recours individuel, voire à être accompagné dans une démarche auprès du tribunal administratif de Lille.

Le Sgen CFDT Nord Pas de Calais souhaite donc que vous lui indiquiez dans un premier temps si vous êtes favorable à cette demande, qui lui paraît légitime et en cas de réponse positive, souhaite vous rencontrer pour en établir les modalités de mise en place dans l'académie de Lille.

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Catherine Bodet
Secrétaire Générale
Sgen CFDT Nord Pas de Calais